



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-29

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

David PAMBRUN

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Prise en charge des frais d'électricité de la Salle Serge Sandras

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ancienne caserne de pompiers rénovée en 2016 située place DENAGISCARDE accueille désormais le SSIAD Arros-Estéous par un contrat de location ainsi qu'une salle de réunion communale. Le compteur d'électricité est commun et c'est le SSIAD qui s'acquitte directement du règlement des factures d'électricité. Le SSIAD demande que la Maire rembourse l'association de la partie Salle de réunion car les entreprises titulaires du marché de création de micro-crèche sont venus s'y alimenter, représentant 158,68 kWh soit environ 23,80 € TTC. Monsieur le Maire propose de réduire le montant d'un loyer de cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De réduire le montant du loyer d'août 2018 de 23,80 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-29-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-30

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Dénomination de bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose de dénommer certains bâtiments communaux.

Ecole élémentaire : Ecole Josette FOURCADE

Halle Photovoltaïque : Halle Georges MIGNONAC

Salle Polyvalente : Salle Albert PIERROT

MSP : Maison de Santé Jacques LORDAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De dénommer les bâtiments communaux de la façon suivante :

Ecole élémentaire : Ecole Josette FOURCADE

Halle Photovoltaïque : Halle Georges MIGNONAC

Salle Polyvalente : Salle Albert PIERROT

MSP : Maison de Santé Jacques LORDAT

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-30-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-31

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Conditions d'utilisation des équipements sportifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la rénovation de la salle polyvalente pour près de 1,4 M€ s'est faite sans concours financier de la communauté de communes. La majorité des licenciés des associations sportives occupant cet équipement n'habitent pas Tournay. Monsieur le Maire propose que cette occupation se fasse à titre onéreux, le coût de fonctionnement étant estimé à 18 150 € soit 8,13 €/heure. Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la redevance pour le stade de rugby et la Salle Albert PIERROT à 1 €/heure d'occupation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec les voix contre de Francis ARTIGUE, Blandine CARATY et Nicolas DATAS-TAPIE et les abstentions de Marie-Thérèse BRUZAUD et Frédéric PERRET, décide :

1. Que l'occupation des équipements sportifs fassent l'objet d'une convention avec les associations sportives locales
2. De fixer le montant de la redevance à 1 €/h d'occupation
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations et tout document découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-32

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Location de la Halle – 12 octobre 2018 – Pro'Confort

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société Pro'Confort souhaite louer la salle de la Halle pour organiser un repas pour le Club de l'Amitié de l'Arros le 12 octobre 2018.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des frais de location à 200 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer le montant des frais de location de la Halle pour la société Pro'Confort à 200 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-32-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-33

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Marchés de travaux pour la requalification de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché pour les travaux de requalification de la place d'Astarac. La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 11 juin 2018.

L'analyse des offres faite par la maîtrise d'œuvre dont Monsieur Joël PEDURTHE est mandataire permet de proposer au Conseil municipal de retenir les offres suivantes pour un montant total de 854 937,62 € HT :

Lot 1 : VRD : COLAS Sud-Ouest pour 609 452,10 €

Lot 2 : Espaces Verts : Sanguinet Frères pour 15 356,40 €

Lot 3 : Terrassement – Gros œuvre – Réseaux Pluvial & Electricité - Plomberie : MACONNERIE DES PYRENEES pour 12 504,76 €

Lot 4 : Charpente bois & métallique – Serrurerie – Couverture Zinc – Zinguerie – Peinture : DUBARRY pour 103 673,56 €

Lot 5 : Electricité : Entreprise MAURICE pour 4 152,00 €

Lot 6 : Fontainerie : SIREV pour 109 798,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité avec l'abstention de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE :

1. D'attribuer les marchés ci-dessus pour un montant de 854 937,62 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-33-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-34

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Marché de maitrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du marché pour la maitrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Trois architectes ont été consultés.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante, LEJEUNE-MOUREAUX pour 37 500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE :

1. D'attribuer le marché de maitrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à LEJEUNE-MOUREAUX pour un montant de 37 500,00 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-34-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-35

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Marché de travaux de démolition préalable à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il souhaite effectuer des travaux de démolition préalable à la création d'une mission de santé pluridisciplinaire afin de permettre aux véhicules d'y stationner pendant les travaux de requalification de la place d'Astarac. Trois entreprises ont été consultées et Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la moins disante : POMES DARRE TP pour un montant de 9 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'attribuer le marché de travaux de démolition préalable à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à POMES DARRE TP pour un montant de 9 500,00 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-35-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-36

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Tarifs ALSH de juillet à août 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de juillet à août 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sentier Pied Nu du 13 juillet 2018 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
- Cheval Cla Hara du 20 juillet 2018 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €
- Mini-camp Walibi du 2 au 3 août 2018 : Quotient 1 : 64 €, Quotient 2 : 68 €, Quotient 3 : 72 €, Quotient 4 : 76 €, Quotient 5 : 80 €, Quotient 6 : 84 €
- Labyrinthe du 17 août 2018 : Quotient 1 : 8 €, Quotient 2 : 9 €, Quotient 3 : 10 €, Quotient 4 : 11 €, Quotient 5 : 12 €, Quotient 6 : 13 €
- Ludina du 24 août 2018 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-36-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-37

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Décision modificative 2018 - 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'intégrer budgétairement les travaux du SDE au chapitre 20 alors que cela avait été prévu au 21.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	20	2041582	102	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – AUTRES BATIMENTS	10 000,00 €
TOTAL						10 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	21	2138	102	CONSTRUCTIONS – AUTRES CONSTRUCTIONS	-10 000,00 €
TOTAL						-10 000,00 €

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-37-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-38

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Subventions aux associations 2018 - 3

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Association Bastides 65 : 659 €
- ✓ Association du jumelage Tournay-Alhama de Aragon (rachat de marchandises) : 153,60 €
- ✓ Association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 50 €
- ✓ Pétanque Club Tournayais : 320 €

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-38-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

DELIBERATION n°2018-39

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Convention avec l'association « Parlem ! » pour des interventions scolaires en langue occitane – 2018/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a renouvelé sa participation à l'opération « Caminaires » marquant l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane.

Il est rappelé que cette association intervient dans deux classes de l'école maternelle. En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention de 650 € correspondant à un montant de 325 € par classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De reconduire la convention du 3 février 2009 pour l'année scolaire 2018/2019
2. De verser une subvention d'un montant de 650 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 juin 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180628-2018-39-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/06/2018

Date d'affichage : 06/07/2018

DELIBERATION n°2018-40

SEANCE 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Taxes et produits irrécouvrables 2018

Le comptable public expose aux membres du Conseil municipal qu'il n'a pas pu recouvrer les titres cotes ou produits portés sur l'état ci-dessous. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

	Redevable	Sommes non recouvrées
2016	Patricia BUQUET	5 150,79 €
TOTAUX		5 150,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accorder décharge au comptable des sommes ci-dessus sur deux exercices :

- Exercice 2018 : 2 435,74 €
- Exercice 2019 : 2 715,05 €

Fait et délibéré le 28 juin 2018,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE